

1. Formation professionnelle - Ils ont dit...
2. 2002 : l'UPA sur tous les fronts - COFOM - Chiffres-clés
3. Les partenaires sociaux au coeur des débats de l'année 2003 - Semaine Nationale de l'Artisanat - Nominations
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°118- 15 Janvier 2003

Ils ont dit...

"La formation est aujourd'hui un élément clé de la concurrence en Europe et dans le monde. Notre système éducatif, nos universités et notre système de formation professionnelle, notamment dans les petites entreprises, sont déterminants. Leur modernisation est et demeure l'une des grandes priorités de l'action publique."

Le Président de la République, à l'occasion de ses vœux aux forces vives de la nation.

"Il importe d'aboutir sans tarder sur le domaine de la formation professionnelle. Nous comptons sur les partenaires sociaux pour que cette avancée sociale majeure soit menée à bien avant la fin 2003."

Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, le 16 janvier devant les sénateurs.



FORMATION PROFESSIONNELLE Reprise de la négociation

Alors qu'ils n'avaient pu aboutir en 2001, les partenaires sociaux reprennent le 22 janvier, à la demande notamment de l'UPA, la négociation relative à la formation professionnelle.

C'était lors du congrès du 24 octobre dernier. S'adressant au Premier ministre, le Président de l'UPA avait insisté sur la nécessité de développer la formation professionnelle, invitant le gouvernement à lancer des "Etats généraux" sur cette question prioritaire. Dans ce contexte, la reprise le 22 janvier de la négociation paritaire sur l'avenir de la formation professionnelle, constitue une première étape à laquelle l'UPA participera activement, par l'intermédiaire de son représentant, François Cartron, membre du Conseil national.

Pour faire face aux pénuries de main d'oeuvre et à la nécessité de remplacer le bataillon d'actifs nés après guerre, l'UPA demandera que le dispositif de formation professionnelle intègre deux priorités : une insertion plus rapide des jeunes dans l'emploi et une meilleure réinsertion des chômeurs. De même, l'exigence d'un recours plus large au contrat d'apprentissage et au contrat de qualification sera réaffirmée. Alors que l'instauration d'un dispositif de formation tout au long de la vie est fortement envisagé, l'UPA sera ame-

née à émettre des réserves. En effet, compte tenu du fait que les petites entreprises pâtissent plus particulièrement de l'absence d'un salarié, il conviendra que les heures de formation ne soient pas comptabilisées en temps de travail effectif et qu'une partie d'entre elles au moins soient effectuées en dehors du temps de travail. En revanche, l'UPA est favorable au principe de l'indemnisation des salariés qui sont partis en formation.

S'agissant de la définition des politiques de formation, l'UPA défendra l'idée que les branches professionnelles doivent conserver un rôle central. Enfin, il conviendra de rappeler l'attachement de l'artisanat à un système faisant prévaloir la solidarité entre les branches professionnelles ainsi qu'entre grandes et petites entreprises pour ce qui concerne le financement des contrats de qualification. N'oublions pas en effet que si les entreprises artisanales assurent l'essentiel des formations en alternance, les grandes entreprises qui recrutent de nombreux salariés de l'artisanat, sont également concernées.

Chiffres-clés

ALLEGEMENTS DE CHARGES

Jusqu'au 30 juin 2003, la réduction sur bas salaires et l'allègement "Aubry II" demeurent applicables. Ces deux dispositifs seront remplacés par un nouveau système d'allègement de cotisations sociales patronales à compter du 1er juillet 2003.

A cette date, les entreprises n'appliquant pas d'accord 35 heures bénéficieront d'allègements de charges, à hauteur de 20,8% du SMIC, sur les salaires inférieurs ou égaux à 1,5 SMIC. Ce coefficient passera à 23,4% dans la limite de 1,6 SMIC du 30 juin 2004 au 1er juillet 2005. A partir de cette date, l'allègement sera de 26% sur les salaires inférieurs ou égaux à 1,7 SMIC.

Pour les entreprises appliquant un accord 35 heures, l'allègement se situera à hauteur de 26% sur les salaires inférieurs ou égaux à 1,7 SMIC dès le 1er juillet 2003.

Une étude de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -ACOSS- montre qu'en juillet 2002, 47% des entreprises employant plus de 20 salariés avaient bénéficié d'exonérations de cotisations sociales au titre de la réduction du temps de travail, contre seulement 12% des entreprises employant au plus 20 salariés.

OLYMPIADES DES METIERS

Les régions les mieux représentées aux finales nationales des Olympiades des Métiers sont la région Rhône-Alpes et la région Centre (plus de 40 candidats).

La répartition des professions représentées aux Olympiades des métiers s'établit comme suit : 3 métiers liés à l'agriculture, 4 métiers de l'alimentation-hôtellerie-restauration, 7 métiers des services, 4 métiers liés à l'automobile, 16 métiers du bâtiment, 7 métiers de l'industrie et de la métallurgie, 3 métiers liés aux nouvelles technologies.

2002 : l'UPA sur tous les fronts

Le rapport d'activité de l'UPA pour 2002 en témoigne : l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une réelle progression des revendications du secteur artisanal. Il est vrai que les débats électoraux du printemps étaient particulièrement propices à de nouvelles prises en compte. De ce point de vue, la lettre adressée par l'UPA à la représentation politique, qui faisait l'inventaire des priorités de l'artisanat et des petites entreprises, semble avoir porté ses fruits. Ainsi, la loi du 19 décembre 2002 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi, est venue apporter les assouplissements nécessaires aux entreprises artisanales pour réduire le temps de travail. Elle a d'abord étendu les allègements de charges sociales patronales à toutes les entreprises, en supprimant tout lien avec la réduction du temps de travail. De même, cette loi a confié aux partenaires sociaux le soin de définir, profession par profession, les solutions les mieux adaptées, notamment en ce qui concerne les contingents d'heures supplémentaires et leur taux de majoration. Enfin, le texte a prévu

d'harmoniser les différents niveaux de SMIC d'ici à 2005, mettant fin à l'incroyable complexité administrative imposée aux employeurs ainsi qu'aux inégalités de traitement entre salariés. 2002 est également l'année au cours de laquelle le gouvernement a répondu aux revendications de l'UPA visant à améliorer l'environnement juridique, fiscal et social des petites entreprises. En effet, le Premier ministre s'est engagé au congrès de l'UPA du 24 octobre, à mener trois actions en faveur de cette catégorie d'entreprises : un projet de loi pour l'initiative économique déjà présenté en Conseil des ministres, un autre à venir sur le statut de l'entrepreneur et une ordonnance sur les simplifications administratives.

En matière de gestion sociale, il convient de souligner que les administrateurs UPA dans les organismes de sécurité sociale ont parfaitement su faire face au départ des autres représentants patronaux et au surcroît de travail qui en est résulté. N'oublions pas pour finir, que l'année s'est achevée par des résultats tout à fait satisfaisants pour l'UPA aux élections prud'homales du 11 décembre.

COFOM

Finales nationales en région Centre

Il ne faudra pas moins de quatre jours, du 5 au 8 février prochains, pour choisir les 42 lauréats qui représenteront la France en juin prochain à Saint-Gall en Suisse. Les Olympiades des Métiers qui constituent la plus grande compétition mondiale de la jeunesse et des métiers, ne cessent de prendre de l'ampleur au niveau national. C'est la première fois par exemple que les 22 régions françaises participeront aux finales nationales qui se dérouleront en région Centre. 530 jeunes de moins de 23 ans, issus des sélections régionales, seront invités à réaliser une démonstration technique de haut niveau et à défendre les couleurs de leur métier et de leur région. Ces épreuves contribuent sans aucun doute à promouvoir la



37^e Olympiades
des Métiers

formation professionnelle ainsi qu'une multitude de savoir-faire relevant de l'artisanat mais aussi d'autres secteurs tels que l'industrie ou les nouvelles technologies. En outre, les Olympiades sont l'occasion d'échanger des expériences et de faire progresser certaines techniques. A vos marques, prêts...

Les partenaires sociaux au coeur des débats de l'année 2003

"A bien des égards, les partenaires sociaux ont, ces dernières années, montré la direction." Alors que régulièrement certains voudraient réduire le champ d'intervention des partenaires sociaux, ces mots formulés par Jacques Chirac lors de ses vœux aux forces vives de la nation, ont de quoi rassurer, notamment dans la perspective de la réforme des retraites. C'est la raison pour laquelle l'UPA a tenu à indiquer, sous forme de communiqué, qu'elle était prête à relever les défis énoncés.

En l'occurrence, la priorité de l'année 2003 sera sans nul doute de trouver les moyens d'assurer durablement l'avenir de notre système de retraite. De ce point de vue, l'UPA partage pleinement l'exhortation présidentielle à établir un pacte de solidarité entre les générations fondé sur trois principes : le renforcement du système par répartition ; la contribution équitable de chacun à l'objectif commun ; la garantie de la retraite à 60 ans assortie de la possibilité de travailler au-delà de cet âge. L'UPA sera

également soucieuse de permettre aux individus qui ont commencé à travailler très jeunes ou qui ont effectué des travaux pénibles, de prendre leur retraite avant 60 ans dès lors qu'ils auront cotisé le nombre de trimestres requis. Ses représentants dénonceront par ailleurs la situation des salariés de plus de 50 ans qui sont trop souvent placés en marge du monde du travail alors même que ces départs anticipés génèrent un coût trop élevé pour la collectivité. Concernant le "renouveau économique" évoqué par le Président de la République, il convient de se réjouir de sa volonté de poursuivre l'allègement de la fiscalité et la réduction du coût du travail, de favoriser la création et la reprise d'entreprises et de développer l'effort de formation. Avec les autres partenaires sociaux, l'UPA apportera sa pleine contribution aux débats qui jaloneront l'année 2003 : réforme des retraites, négociation sur la formation professionnelle, projet de loi relatif à la création et la transmission d'entreprises.

Nominations

CNCT
Jean Bellet, Président de la Confédération nationale des charcutiers, charcutiers-traiteurs et traiteurs de France, par ailleurs Vice-Président UPA de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, a été reconduit à la présidence de la CNCT.

FENARA
Maurice Clausel succède au poste de Secrétaire Général à Paul Letertre, ancien Président de l'UPA.

UPA VENDEE
Luc Favennec -CNAMS-, succède à la présidence à René Bossard -CAPEB-.

UPA AISNE
Luc Potterie -CAPEB-, succède à la présidence à Jean-Pierre Legrand -CGAD-.

SNA 2003

PROMOTION

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Un rendez-vous à ne pas manquer

La deuxième édition de la "Semaine Nationale de l'Artisanat" se déroulera du 15 au 22 mars 2003. Cette opération, initiée par les Chambres de métiers et l'UPA, tend à regrouper sous un label commun un maximum d'initiatives locales de promotion de l'artisanat. Fondée sur une communication de proximité, elle offre une nouvelle prise de parole à l'artisanat, en complémentarité avec les campagnes nationales d'information et de communication publicitaire engagées par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat. L'objectif est de mettre en cohérence toutes les actions menées isolément, en leur apportant à la fois un point d'appui (outils de communication) et une caisse de résonance (médiatisation). En 2002, la "SNA" a

déjà permis à 300.000 personnes d'aller à la découverte concrète de la "Première entreprise de France". Pour dépasser ce résultat en 2003, il conviendra de multiplier les manifestations de nature à révéler au public la richesse de l'offre artisanale, que ce soit en termes de produits et de services ou en termes de formation, d'emploi et d'avenir professionnel : visites d'entreprises, animations commerciales, portes ouvertes de CFA, journées des métiers, salons, présentations en milieu scolaire... La réussite de ce nouveau rendez-vous repose largement sur l'implication des organisations professionnelles, des Chambres de métiers et des artisans eux-mêmes. Pour sa part, l'UPA ne manquera pas de revenir régulièrement sur le sujet.



La "Semaine Nationale de l'Artisanat" bénéficiera d'un appui médiatique annonçant l'événement : sur France inter et France info, du 3 au 16 mars 2003 ; sur les radio jeunes (NRJ, Skyrock, Fun, les Indépendants) du 7 au 20 mars et dans la presse quotidienne régionale, à partir du 28 février.

De même, la SNA pourra profiter de l'opération "Printemps du cinéma" (16-18mars), parrainée comme en 2002 par la "Première entreprise de France".

Réforme du dialogue social

Comme il l'avait annoncé, François Fillon va recevoir successivement toutes les organisations patronales et syndicales afin de préparer un projet de loi portant sur la modernisation de la démocratie sociale. Il s'agira de restituer l'esprit de la position commune, "voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective", signée en juillet 2001 par l'ensemble des partenaires sociaux, à l'exception de la CGT. Le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité a notamment déclaré : "pour être solide et compris de tous, le réformisme social doit être porté et favorisé par des mécanismes de dialogue et de négociation qui renforcent l'esprit de responsabilité chez les partenaires sociaux et, dès lors, leur ancrage et leur influence auprès des Français." L'UPA qui a toujours marqué un intérêt très vif pour la "position commune" de juillet 2001, sera reçue par François Fillon, le 4 février prochain.

Travail dissimulé

La lutte contre le travail illégal en 2001 a permis aux inspecteurs du recouvrement de découvrir la dissimulation totale ou partielle de plus de 18.000 salariés et de dresser 1917 procès-verbaux de travail dissimulé, selon un bilan rendu public par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -ACOSS-. Près de la moitié des actions de vérification étaient relatives aux secteurs de l'hôtellerie, du bâtiment et des travaux publics, des prestations de services et du commerce. En 1999, le travail dissimulé représentait 82% des condamnations pour travail illégal. Les autres condamnations concernaient principalement des fraudes aux Assedic, l'emploi d'étrangers sans titre de séjour et le prêt illégal de main d'oeuvre.

Commerce électronique

Jean-Paul Charié a été nommé parlementaire en mission par le ministre de l'Economie et des Finances. Sa mission portera sur l'utilisation du commerce électronique par les PME, pratique peu développée en France, beaucoup d'entre elles se limitant à une communication institutionnelle. Le député du Loiret, devra "identifier les meilleures pratiques et les principaux freins" et "déterminer les leviers pertinents de l'action publique afin de renforcer la compétitivité numérique des PME". Il remettra son rapport le 1er juin 2003.

Portail des PME

L'agence des PME, créée par le ministère de l'Economie et des Finances, réunit la Caisse des dépôts et consignations, la BDPME et l'Agence pour la création d'entreprise -APCE-. Elle vient de lancer le site Internet portailpme.fr destiné à fournir des informations juridiques, financières, sociales et fiscales aux chefs d'entreprises et salariés de ces entreprises.

Small business administration

De passage à Paris, le Président de la Small business administration, l'agence gouvernementale américaine chargée de l'aide aux PME, a pu rappeler les grandes caractéristiques de cette administration vouée aux petites entreprises. Son rôle est de trois ordres : faciliter l'accès aux ressources financières, aider à la formation et à la mise à niveau technologique, apporter son soutien pour l'obtention de contrats publics ou privés. En 2002, cette institution a permis l'octroi de 17 milliards de dollars à des PME, que ce soit sous forme de prêts ou sous forme d'apport en capital. En outre, la SBA doit s'assurer que 23% de tout contrat gouvernemental est passé avec des PME; une obligation légale qui s'est traduite en 2002 par la signature d'un montant global de 50 milliards de dollars de contrats entre l'Etat et des PME.

8 JANVIER

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables, Claude Cazes.

14 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par François Sauvadet, Député de Côte d'Or, porte-parole du Groupe UDF sur le projet de loi en faveur de l'initiative économique.

15 JANVIER

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président de la Fédération des centres de gestion agréés -FCGA-, Georges Ryvol.

Participation du Président de l'UPA aux cérémonies des voeux de la CAPEB.

16 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par le Président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré.

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président de la Fédération française des centres de gestion et d'économie de l'artisanat -FFCGEA-, Michel Dréano.

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie des voeux de l'APCM.

21 JANVIER

Rencontre entre le Président, les Vice-Présidents, les négociateurs de l'UPA et une délégation de la CFTC conduite par son Président, Jacques Voisin.

22 JANVIER

Rencontre entre le Président, les Vice-Présidents, les négociateurs de l'UPA et une délégation de la CFDT conduite par son Secrétaire Général, François Chêrèque.

Séance de négociation relative à l'avenir de la formation professionnelle en présence de François Cartron, représentant de l'UPA.

